

Quant au marquis, qui avait aussi quitté le château du Pont d'Oye, il trouva un emploi comme facteur en chef (directeur) auprès de ses anciens concurrents les frères de Wendel. D'après le registre des salaires de la forge de Mt-St-Martin, il y gagnait, de 1763 à 1771, 320 pistoles par mois, ⁴⁵⁾ dont 300 furent régulièrement envoyées à Constance, la femme de chambre de qui nous venons de parler.

La misère commença quand Christophe-Charles, ayant perdu son emploi, ne pouvait plus servir les mensualités et que le mari de Constance, qui était marqueur du gruyeur d'Arlon de PFORTZHEIM, fut congédié pour avoir commis une erreur. La dernière année de la marquise fut atroce. Souffrant d'un cancer du sein, elle mourut le 30-12-1773 à Habay où son corps fut inhumé dans le caveau de famille de l'église. ⁴⁶⁾

Un des rares amis-créanciers qui n'abandonnèrent pas la marquise dans sa détresse fut l'avocat PORINGO, franc-maçon qui semble avoir fait partie de la Loge de Louvain.

Après la déchéance de Pont d'Oye, Poringo rejoignit son amie Angélique d'Annetaire à Baudone où il a laissé quelques traces rimées dans le fameux Journal qu'y tenaient à bâtons rompus les amis du prince Charles-Joseph de LIGNE, autre familier de la marquise de Lambertye qui continua à Belœil les traditions mondaines et littéraires du château du Pont d'Oye.

Poringo fut un des 42 courageux vonckistes qui protestèrent en 1790 contre la destitution du général van der Mersch. Il figurait aussi parmi les 80 membres des « Amis de la Liberté et de l'Egalité », délégués au gouvernement provisoire. En 1792 on le trouve secrétaire de la Ville de Bruxelles. ⁴⁸⁾

Pour revenir au marquis du Pont d'Oye, son quasi dénûment ne l'empêchait pas de continuer à tenir son rang aux Etats où il figurait maintenant comme député forain de l'Etat noble. Nous supposons que le fait qu'aux Etats il n'avait pas subi le moindre effet de déconsidération, suffisait pour qu'on lui ouvrît les portes de la Loge (au courant des années 70).

Un décret impérial du 24-8-1771 décide que « le Conseil Provincial doit se borner à convoquer pour la prochaine assemblée des Etats cinq nobles dont le marquis du Pont d'Oye, et ce en exécution du règlement du 31 janvier de la même année ; que l'art. 2 de ce règlement doit être entendu ; qu'il suffit relativement à l'étendue des possessions requises pour l'admission à l'état noble de la Province, d'y posséder une terre entière avec haute justice, quoique d'autres aient part à la même terre ».

Si l'on ne savait à quel point la propriété des seigneuries luxembourgeoises était partagée on serait tenté d'admettre que ce décret fut lancé en faveur de Christophe du Pont d'Oye. En tout cas, ce dernier fut autorisé par l'Impératrice, par lettres patentes du 30-11-1771, « à tenir seigneurie particulière de partie du marquisat de Pont d'Oye ». ⁴⁹⁾

Dans des actes datés du 7-12-1772, Du Bost du Pont d'Oye est titré d'« ancien député de l'état noble et membre actuel de cet état » ; en cette